

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 11 avril 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 V. 37 Vœu relatif au paiement des associations et intervenants par la Mairie du 20^e arrondissement de Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que de nombreuses associations attendent depuis plusieurs mois, et presque un an pour certaines, d'être payées pour les prestations réalisées pour la Mairie du 20^e arrondissement et en particulier pour ses conseils de quartiers ;

Considérant que ces délais trop importants mettent en danger l'existence de ces associations ;

Considérant que cela ruine nos partenariats avec des intervenants reconnus pour leurs compétences ;

Considérant que cela nuit à la démocratie locale et aux relations entre associations et conseils de quartiers ;

Considérant que la réforme de la procédure de paiement des associations engagée par la Ville de Paris permettra, à terme, une plus grande transparence et fluidité ;

Sur la proposition de M. Denis BAUPIN, M. Michel CHARZAT, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, Mme Katia LOPEZ et des élu(e)s du Groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés,

Emet le vœu que :

- la Ville de Paris mette en place une procédure de paiement adaptée aux acteurs locaux et permettant de respecter des délais de paiement raisonnables ;
- la Ville de Paris demande aux Maisons des Associations de former et d'accompagner associations et conseils de quartiers pour que ces nouvelles contraintes administratives soient comprises et maîtrisées.